



Conseil Municipal

Du
18/04/2011

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **12/04/2011**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
21**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes : APS

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE, le dix huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M,

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

M BAGUET Thierry
Mme BOHN Christelle
SCHULER Jérôme
Mlle WAII Mariam

Pouvoir donné à :

M. POUGET Jean-Pierre
M. BOURGEOIS Michel
M. MICHEL Bruno
-

Requalification de l'espace Fanican - Pie du Chêne
Avant-projet sommaire
Demandes de subventions (Département et CCAV)

Rapporteur: Le Maire

Par délibération N° 7 du 10/03/2011, nous avons confié au maître d'œuvre "Le Bureau du paysage", la mission d'élaborer un projet de requalification de l'espace "Fanican -Pie du Chêne" sur les bases de l'étude réalisée précédemment par le CAUE.

Je vous invite à prendre connaissance de l'avant-projet sommaire élaboré par ce bureau d'étude et qui concerne l'aménagement du carrefour avec le RD 118, l'arrêt bus, la requalification de la rue de la pie du chêne et l'aménagement d'une liaison douce entre la rue des Chailles et le centre du village.

Le bureau d'étude nous propose, en complément du dossier remis, de visiter un certain nombre de sites afin de mieux apprécier les aménagements et les matériaux qui nous sont proposés.

Je vous propose:

- de concentrer notre effort financier sur une première tranche de travaux, qui pourrait comprendre l'aménagement du carrefour avec le RD 118, l'aménagement de l'arrêt bus et la requalification de la rue de la pie du chêne, sans perdre notre objectif d'ensemble proposé par le CAUE. Cette première tranche est évaluée par le bureau d'études à 206 804 € HT
- De solliciter l'aide départementale au titre des bordures de trottoirs et de l'aménagement de l'arrêt bus
- De solliciter une contribution de la Communauté de Communes pour l'aménagement de l'arrêt bus.
- De solliciter une aide parlementaire.

Décision :

Exprimées	10
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Approuve les orientations définies dans l'avant-projet de requalification de l'espace "Fanican-Pie du Chêne" élaboré par "le Bureau du Paysage" et annexé à la présente délibération
- Décide d'une première tranche de travaux comprenant l'aménagement du Carrefour avec le RD 118, l'aménagement de l'arrêt bus et la requalification de la rue des la Pie du Chêne. Cette première tranche de travaux étant évaluée par le bureau d'étude à 206 804 € HT
- Sollicite l'aide du Département au titre des bordures de trottoirs et pour l'aménagement et la mise en conformité de l'arrêt bus.
- Sollicite une aide financière de la Communauté de Communes de l'agglomération de VESOUL pour l'aménagement et la mise en conformité de l'arrêt bus.
- Sollicite une aide parlementaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS